

**ÉLECTION POUR LE RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION (CA)**

Scrutin du mardi 18 février 2025 au jeudi 20 février 2025

DECLARATION GENERALE DE CANDIDATURE

LISTE DES CANDIDAT(E)S

à remettre prioritairement en main propre au service des affaires institutionnelles et juridiques : **Porte E04 – 1^{er} étage de la Bibliothèque Universitaire des Lettres et Sciences Humaines** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.
ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les délais impartis à l'attention du président de l'Université, à l'adresse suivante : Université de Perpignan Via Domitia, Service des Affaires Institutionnelles et Juridiques, 52 avenue Paul Alduy, 66860 Perpignan Cedex 9

ou par mail avec accusé de réception dans les délais impartis à l'adresse mail suivante : dgsa-saij@univ-perp.fr

réf. code de l'éducation, articles D719-22 et suivants ; Décision n° 2024-062 du 28 novembre 2024 portant organisation de l'élection des représentants des personnels et des usagers au sein des conseils centraux.

Corps électoral : (cocher la case correspondante : **1 seul choix possible**)

- Collège A (professeurs et personnels assimilés) ⇒ **8 sièges à pourvoir**
- Collège B (autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés)
⇒ **8 sièges à pourvoir**
- Collège BIATSS ⇒ **4 sièges à pourvoir**
- Collège des Usagers (étudiants et auditeurs) ⇒ **4 sièges à pourvoir + 4 suppléants**

① Au moins 2 grands secteurs de formations sont représentés par liste de candidats pour les collèges A, B et Usagers.

Nom de la liste :

Soutenu par* (facultatif) :

* Les candidats ont la possibilité de produire une attestation de soutien rédigée et signée par le représentant légal du soutien considéré, remise lors du dépôt des candidatures.

Rang	M. ou Mme	NOM	Prénom	Secteur de formation : JEG , ALL SHS OU ST
1-				
2-				
3-				
4-				
5-				

Les candidats doivent relever du collège électoral considéré.

Chaque liste doit être accompagnée des déclarations individuelles de candidature complétées sous peine d'irrecevabilité de la liste.

Pour les scrutins de liste, chaque liste est **composée alternativement d'un candidat de chaque sexe**. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel

Le nombre de candidats présents sur une liste **ne peut excéder le nombre de sièges à pourvoir**.

Pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés (Collège A et B), **les listes doivent comprendre un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir**.

Pour l'élection des représentants des usagers et compte tenu de l'élection des membres suppléants :
- le nombre maximum de candidats par liste est égal au double du nombre de sièges de titulaire à pourvoir.
- le nombre minimum de candidats est égal au nombre de sièges de titulaire à pourvoir.

La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 17 janvier 2025 à 12h00.

Toute modification de la présente candidature doit être effectuée dans les délais prévus pour le dépôt et uniquement par le **délégué de liste**.

Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

6-				
7-				
8-				

Délégué de liste (à déterminer parmi les candidats) qui sera amené à participer le cas échéant au tirage au sort et qui siègera au sein du Comité Electoral Consultatif, le mardi 21 janvier 2025.

Prénom et Nom :

N° Téléphone :

Adresse mail :

Si différent du délégué de liste :

NOM, Prénom, N° de téléphone et adresse courriel de la personne ayant déposé la liste :

.....

Fait à, le

Cadre réservé à l'administration

Date et heure de réception et cachet du service

Nom et Prénom de la personne ayant déposé la liste

Signature